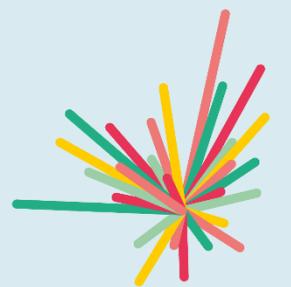


BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport d'avancement
de la mutualisation

2021



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



SOMMAIRE

Edito d'Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole	4
Edito de Brigitte Terraza, Vice-présidente en charge de la proximité et déconcentration de l'action métropolitaine	5
PARTIE 1	
La mutualisation dans un cadre en mouvement	6
PARTIE 2	
Une mutualisation pour rendre un meilleur service aux usagers	13
PARTIE 3	
Une expertise des services communs pour répondre aux projets des communes	15
PARTIE 4	
Une attention maintenant pour le bien-être au travail des agents	17
ANNEXES	
Frise chronologique des délibérations	20
Tableau des communes par domaine	22



ÉDITO

du Président
de Bordeaux Métropole

Notre Métropole voit s'ouvrir un nouveau mandat dans lequel le projet de mutualisation prend toute sa place. En conservant les principes d'une mutualisation « à la carte », en maintenant des conditions financières favorables à l'équilibre budgétaire des communes et en réitérant l'importance de la notion de services communs, le processus de mutualisation que nous poursuivons est l'un des socles majeurs du partenariat entre nos communes. Il constitue également un exemple unique en France, au regard de notre volonté de proposer à l'ensemble des communes du territoire de mutualiser un large panel d'activités (fonctions supports et opérationnelles).

Notre attachement à ce modèle nous conduit à le poursuivre dans le mandat qui débute. Les communes se verront à nouveau proposer d'entrer librement dans différents cycles de mutualisation ou d'approfondir la collaboration pour celles qui sont déjà engagées dans le dispositif.

C'est donc autour des notions de solidarité intercommunale, de proximité et d'efficacité du service public que s'inscrit la poursuite du projet de mutualisation. La solidarité intercommunale s'exerce également au-delà de ce cadre dans un contexte où les évolutions sociales et environnementales nécessitent une cohésion renforcée entre nos communes et avec les territoires voisins.

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac



ÉDITO

de la vice-présidente
de Bordeaux Métropole

Après une année 2020 marquée par les confinements et par l'installation des nouveaux exécutifs municipaux et métropolitain, l'année 2021 est celle de l'ancrage de ce nouveau mandat 2020-2026. Encore marquée par les adaptations à la crise sanitaire, l'année 2021 a permis la poursuite du projet de mutualisation. Le Pacte de gouvernance a été adopté, des adaptations aux schéma de mutualisation sont intervenues et le cycle 6 a été lancé après une parenthèse d'une année, permettant à la ville de Cenon d'entrer dans la mutualisation et à la commune de Bègles d'approfondir la sienne. Les services communs se sont adaptés et ont priorisé les activités pour rendre un service de qualité aux communes et aux usagers.

Cette poursuite de la mutualisation sera maintenue dans nos chantiers à venir. Un schéma de mutualisation adapté en 2022 entérine des améliorations dans le fonctionnement de la mutualisation. Un dispositif de solidarité a été proposé aux communes de moins de 4000 habitants et de moins de 10 000 habitants afin de permettre à celles qui ont le plus de difficultés à intégrer le mécanisme de mutualisation de bénéficier de l'expertise des services communs et de réaliser des gains d'efficience.

La mutualisation continuera de s'approfondir dans ce mandat 2020-2026, en maintenant un dialogue de proximité entre communes et services communs, gage de sa réussite.

Brigitte Terraza

Vice-présidente de Bordeaux Métropole
en charge de la proximité et
déconcentration de l'action métropolitaine
Maire de Bruges

LA MUTUALISATION DANS UN CADRE EN MOUVEMENT

Le début d'une nouvelle mandature marqué par l'adoption du Pacte de gouvernance

Ainsi que le prévoit la « loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », Bordeaux Métropole a adopté en mars 2021 un Pacte de gouvernance, après avoir recueilli l'avis des conseils municipaux des 28 communes de la métropole dans les 9 mois suivant le renouvellement des exécutifs.

Ce Pacte vise à définir :

- **les principes et le fonctionnement des instances métropolitaines**, en prenant appui sur les notions fondatrices de l'intercommunalité et en construisant des instances de dialogue et de proximité (conférences territoriales notamment) ;
- **le cadre des relations entre Métropole et communes membres**, et notamment les relations financières à travers le pacte financier et fiscal, les orientations de la mutualisation des services, la déclinaison de la politique métropolitaine à travers les contrats de co-développement et le fonds d'intérêt communal ;
- **les modalités d'association des citoyens aux politiques métropolitaines**, en renforçant l'implication du conseil de développement durable (C2D).

Le contrat de co-développement de 5^{ème} génération, voté fin 2021 permet la déclinaison sur trois ans des politiques métropolitaines sur le territoire de chaque commune. Au total, 1,6 milliard d'euros financeront d'ici 2023 plus de 1700 actions sur les 28 communes autour de 5 domaines prioritaires : la transition écologique ; la mobilité ; l'habitant et l'habitat ; le développement économique ; la préservation des biens communs.

Le fonds d'intérêt communal : le fonds d'intérêt communal permet la réalisation d'opérations de voirie, d'assainissement pluvial, d'enfouissement de réseaux de distribution électrique d'intérêt local, de mobilier urbain et d'espaces verts sur domaine public. La programmation FIC 2021-2026, votée fin 2020, s'élève à 223 millions d'euros pour l'ensemble du territoire, répartis par commune.

La mutualisation : Une adaptation des principes pour améliorer le fonctionnement au quotidien

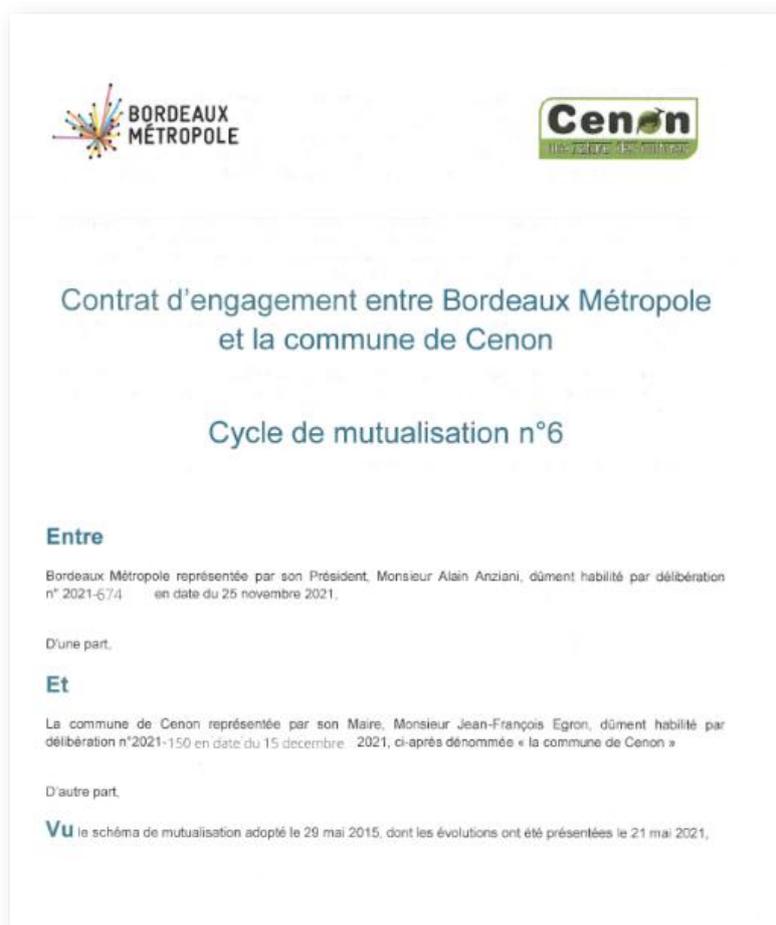
Une mutualisation unique en France

La mutualisation telle qu'elle a été mise en œuvre à Bordeaux Métropole constitue un modèle unique en France en raison du périmètre très large de domaines à mutualiser et des cycles qui permettent aux communes qui le souhaitent de s'y inscrire progressivement. Au-delà de la convention cadre de création de services communs, la mise en place d'un contrat d'engagement, souhaité par les élus métropolitains, permet de fixer le cadre de la collaboration entre Bordeaux Métropole et les communes qui mutualisent (définition du périmètre mutualisé, des niveaux d'engagement, des interlocuteurs...).

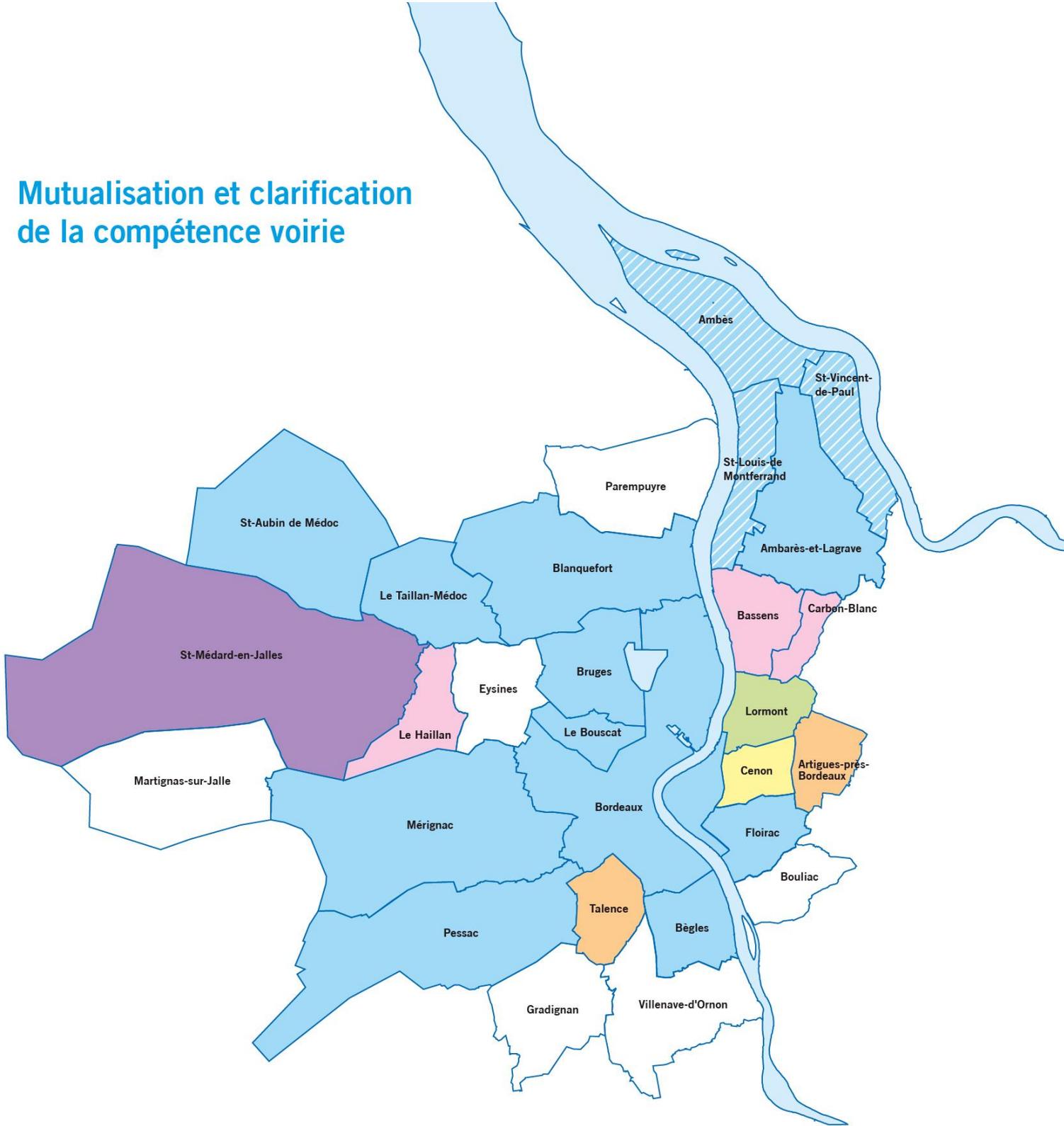
Une mutualisation renforcée chaque année

Au 1er janvier 2022, 22 communes sur 28 sont entrées dans la mutualisation. La commune de Cenon intègre la mutualisation dans le cadre du cycle 6 dont le dialogue s'est tenu en 2021. La commune de Bègles étend quant à elle une nouvelle fois son périmètre de mutualisation.

Depuis 2015, chaque cycle de mutualisation engendre l'arrivée d'une nouvelle commune dans la mutualisation ou l'extension du périmètre mutualisé par les communes.



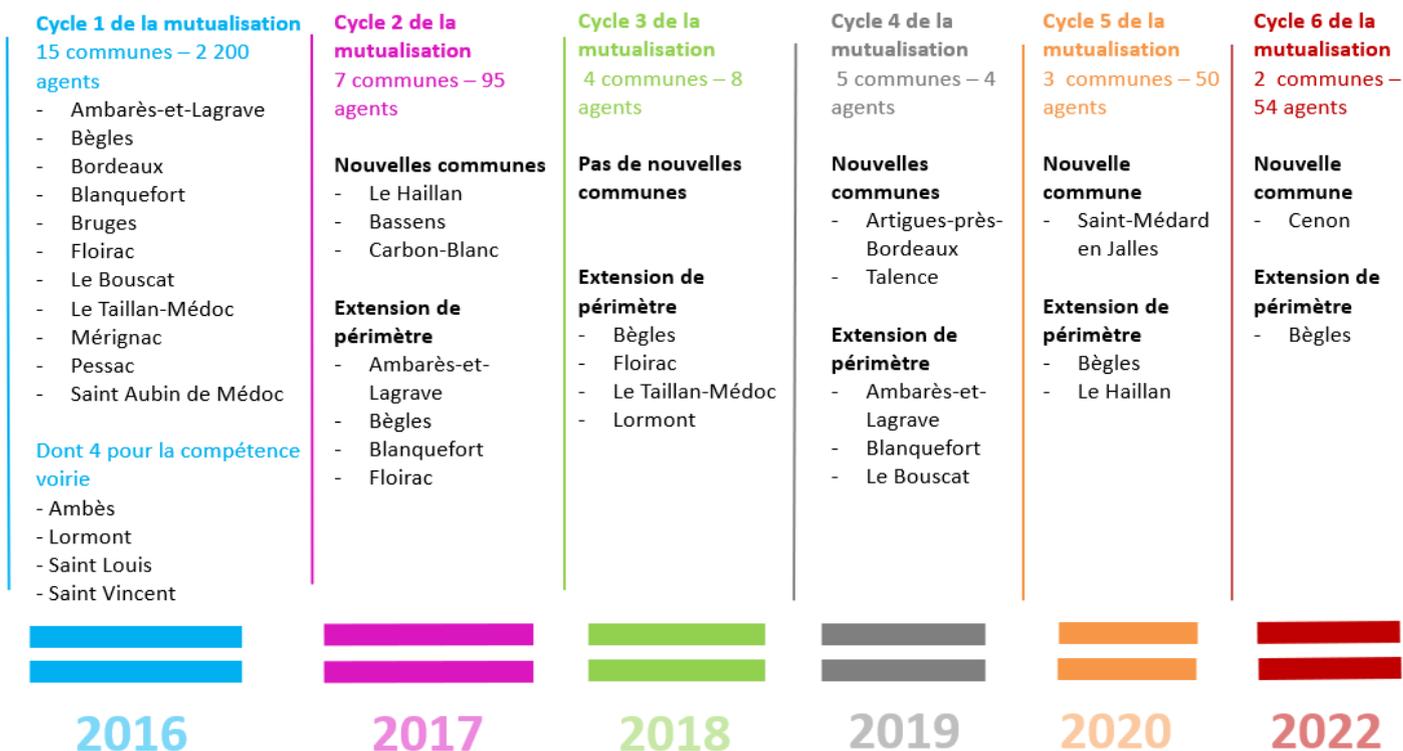
Mutualisation et clarification de la compétence voirie



Communes ayant créé des services communs en :

- 2016** (1^{er} cycle de mutualisation)
- 2019** (4^e cycle de mutualisation)
- 2017** (2^e cycle de mutualisation)
- 2020** (5^e cycle de mutualisation)
- 2018** (3^e cycle de mutualisation)
- 2022** (6^e cycle de mutualisation)

Communes ayant transféré leurs moyens en 2016 dans le cadre de la clarification de la compétence voirie



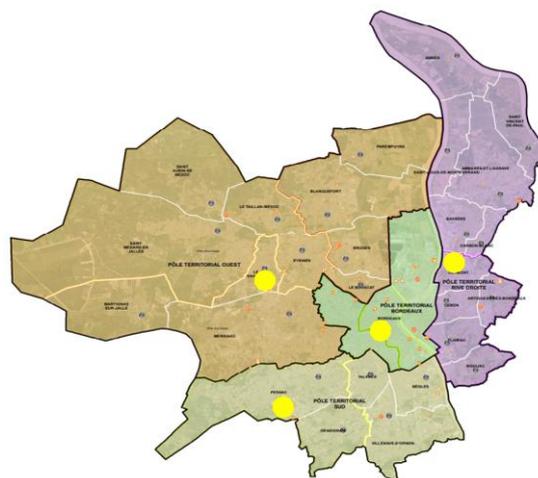
L'adoption du schéma de mutualisation amorcée en 2021

Au regard du succès du modèle inclusif de mutualisation proposé par Bordeaux Métropole, le schéma présenté en 2021 conforte les grands principes votés en 2015 : proposer chaque année à l'ensemble des communes un nombre large de domaines à mutualiser ; organiser la mutualisation à travers des services communs et financer la mutualisation par l'attribution de compensation. Il vient en revanche adapter certaines de ces modalités pour améliorer le fonctionnement au quotidien des services communs, de la manière suivante :

- Aux **cycles annuels** de mutualisation s'ajoute un **recensement pluriannuel des intentions des communes** en début de mandature, afin que les services communs bénéficient d'une visibilité des trajectoires de mutualisation.
- Les domaines ouverts à la mutualisation font l'objet d'une **actualisation** :

Fonctions supports	Affaires juridiques
	Archives
	Bâtiments
	Commande publique
	Finances
	Logement, Habitat et politique de la ville
	Logistique et moyens généraux
	Parc matériel roulant
	Stratégie immobilière
	Numérique et systèmes d'information
	Ressources humaines
	Fonctions transverses
	Prévention

Fonctions opérationnelles	Cadre de vie, urbanisme et autorisations d'occupation des sols et foncier
	Domaine public communal (voirie, espaces verts, propreté)
	Développement durable
	Transports, stationnement et mobilité
	Animation économique et emploi



Sans transformer la mutualisation « à la carte », les communes sont incitées à mutualiser des activités en bloc (= en intégralité) afin que les services communs puissent gérer plus efficacement les activités.

La mutualisation de certains domaines de manière concomitante est favorisée afin de faciliter la gestion quotidienne des services communs.

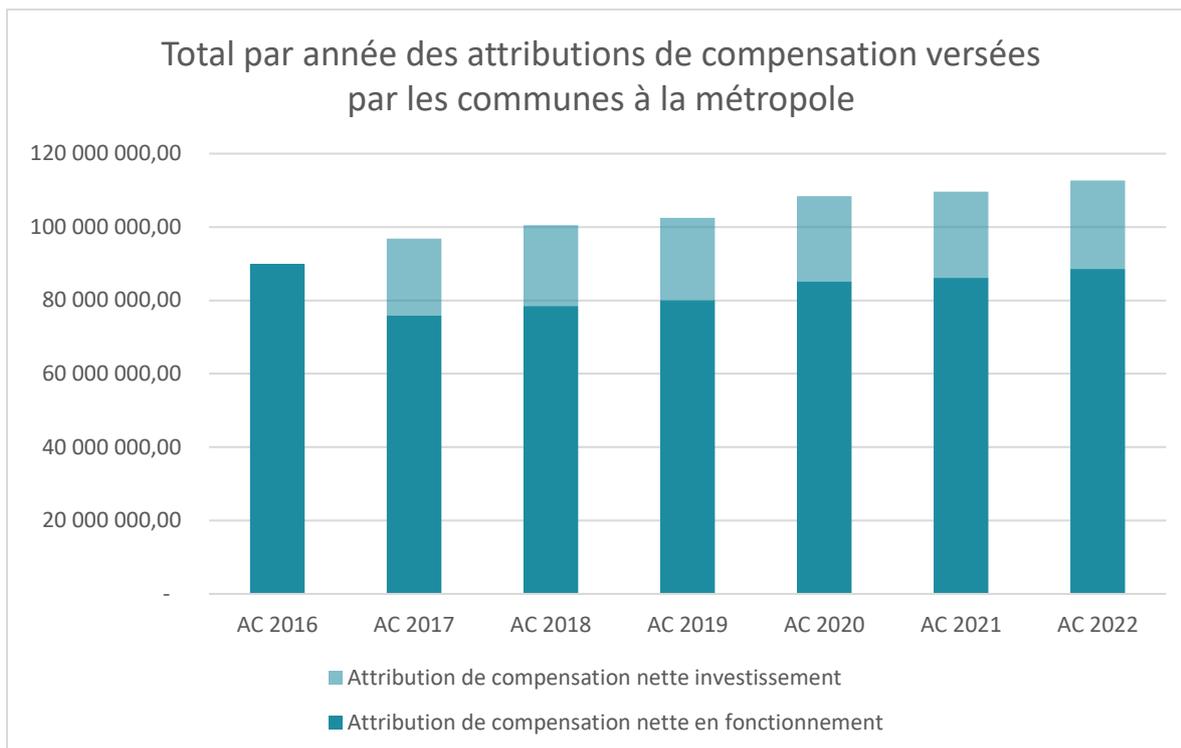
- Le financement de la mutualisation à travers l'attribution de compensation est maintenu et constitue un **mécanisme financier très favorable pour les communes**. Des révisions de niveaux de services, réalisées chaque année notamment au regard des évolutions des politiques menées à la hausse ou à la baisse viennent réviser l'attribution de compensation.

- La notion de « prérequis » est confortée** notamment pour le domaine « numérique et systèmes d'information » dont la mutualisation est indispensable pour de nombreux domaines d'activités qui requièrent des systèmes d'information (finances, ressources humaines...).
- Le service commun reste la formule de référence de la mutualisation : les agents mutualisés sont positionnés soit en direction centrale soit dans l'un des 4 pôles territoriaux de la Direction générale des territoires ;

ZOOM SUR LE P5

Le forfait de charges de structure est l'une des 5 composantes du financement de la mutualisation. Il permet de prendre en compte l'ensemble des dépenses qui ne sont pas intégrées dans les autres postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il est dégressif de 15% à 2% selon le degré de mutualisation des fonctions supports. Il a fait l'objet, en 2021, d'une évolution pour prendre en compte le poids du domaine numérique qui s'avère plus important que celui initialement envisagé (passage de 1% à 3%). Aussi, le nouveau forfait de charges de structure, plus favorable aux communes, est appliqué de la manière suivante :

- Finances : 3 %**
- Ressources humaines : 5 %**
- Commande publique : 1 %**
- Affaires juridiques : 1 %**
- Systemes Informatiques : 3 %**



Le cycle 6 : entrée de la commune de Cenon et extension du périmètre pour Bègles



Les agents de Cenon ont rejoint les services communs © Bordeaux Métropole

Au cours de l'année 2021, deux communes ont décidé d'intégrer la mutualisation ou de renforcer leur périmètre.

La commune de **Cenon**, jusque-là sous convention avec la Métropole pour la gestion de la voirie, des espaces verts et de la propreté sur voirie, a choisi de mettre fin à cette convention et en parallèle de mutualiser **le domaine public communal** et le **parc matériel** pour faciliter la gestion de l'activité. Au total, 53 agents ont été transférés ou mutualisés. A travers la mise en commun avec Bordeaux Métropole de la gestion de ses espaces verts, de la propreté, de la voirie et du

parc matériel, la commune la plus importante de la rive droite en termes de population rejoint à son tour la mutualisation.

La commune de **Bègles** a souhaité mutualiser le domaine des **archives**, entraînant le transfert d'un agent.

Le dialogue entre ces deux communes et la métropole s'est construit tout au long de l'année 2021 pour définir conjointement les activités mutualisées, les moyens humains et financiers impactés et les niveaux de services attendus. Des réunions de travail ont permis de poser les bases d'un dialogue réussi. Des rencontres avec l'ensemble des agents ont également été organisées afin d'expliquer les changements à venir ; un dialogue social a été mis en place afin de s'assurer que la mutualisation n'ait pas de conséquence négative pour les agents. Ce travail collectif a abouti aux délibérations respectives des communes concernées et de la métropole et à la signature de conventions de créations de services communs et de contrats d'engagement avec chaque commune concernée.

2021 : Un suivi de la mutualisation relancé

Une démarche d'amélioration continue initiée entre les services du pôle territorial rive droite et la commune de Floirac

Après quatre ans de collaboration, les directions du pôle territorial rive droite et la Direction Générale des Services de la commune de Floirac ont souhaité mener une démarche collective d'amélioration continue de la mise en œuvre de la mutualisation.

Un travail a ainsi été mené sur les grandes thématiques mutualisées (cadre de vie, gestion de l'espace public, finances et commande publique, ressources humaines). Il a permis de réaliser un diagnostic et de construire un plan d'actions pour renforcer les points forts et agir sur les éléments à améliorer.

L'accompagnement a été copiloté par la commune et le pôle, et a représenté une forme de suivi de la mutualisation supplémentaire, parallèlement aux revues de contrat d'engagement

Reprise des instances de gouvernance : la revue de contrat d'engagement

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les revues de contrat d'engagement, qui permettent de faire un point annuel à l'attention des élus communaux sur les services que chaque commune a mutualisé, ont pu reprendre début 2021. Ces revues de contrat d'engagement étaient les premières du nouveau mandat municipal. Elles ont permis de faire, par domaine mutualisé, un état des lieux des actions menées et du travail restant à réaliser entre services communs et services de la ville sur la base des feuilles de route pluriannuelles et co-écrites. Certains maires ont à cet égard présenté lors de ces revues leur projet de mandat aux services communs.

UNE MUTUALISATION POUR RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS

Urba Smart : Une dématérialisation au service de l'urbanisme



Le projet Urba Smart a été déployé afin de répondre à l'obligation légale de dématérialisation des AOS à compter du 1er janvier 2022. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a fait le choix ambitieux du "tout numérique" (les dossiers encore déposés papier seront tous numérisés) évitant ainsi un "double-flux" et optant donc résolument pour un processus d'instruction unifié et cohérent. Le projet, lancé fin 2019, est entré en 2021 dans sa phase de finalisation.

A cette fin, l'outil Cart@ds est désormais utilisé par les instructeurs des autorisations de droits des sols pour 22 communes du territoire dont les 19 communes qui ont mutualisé le domaine de l'urbanisme et/ou du numérique.

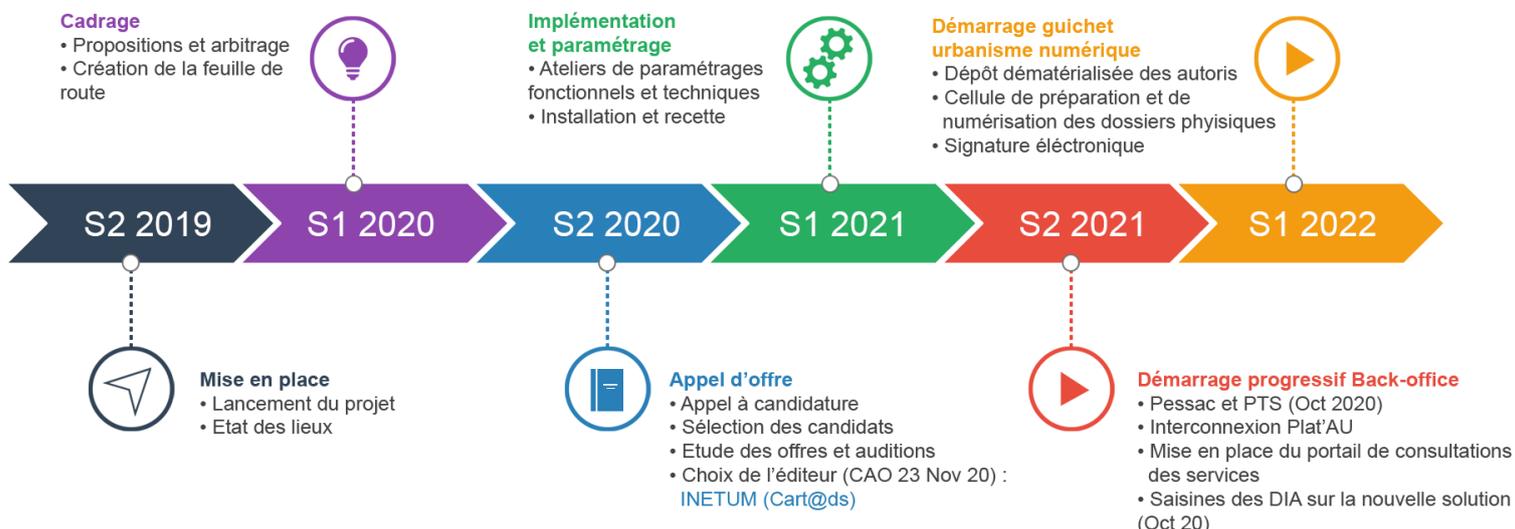
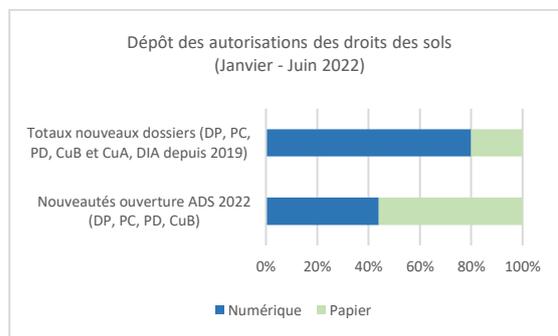
Pour les usagers, les demandes peuvent être déposées en ligne, à tout moment et selon une procédure simplifiée.

Pour les agents, l'instruction dématérialisée est gage de différentes améliorations : consultations facilitées, archivage simplifié, allègement du processus de signatures et de visas...



Des formations et des améliorations du logiciel doivent néanmoins intervenir pour faciliter la prise en main de l'outil et renforcer la préparation de certains services externes à la dématérialisation.

6 mois après l'ouverture du service numérique, 44% des dépôts des déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et certificats d'urbanisme (CuB) se font de manière dématérialisée. Pour l'ensemble des dossiers, y compris ceux ouverts dès 2019 (CuA et DIA), 80% des dossiers sont désormais déposés numériquement.



Des services communs performants et réactifs : l'exemple de l'équipement numérique des centres de vaccination du Bouscat

Grâce au regroupement de services, la mutualisation permet aux communes de disposer de moyens plus performants pour mettre en place des projets de grande ampleur. Dans la commune du Bouscat, l'accueil et les box de vaccination ont été équipés par des postes de travail sécurisés et connectés ainsi que par des moyens d'impressions importants (imprimantes, copieurs multifonctions...). L'équipement des centres a pu se faire en moins de 5 jours ouvrés grâce à la réactivité de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information.



Une numérisation des sources archivistiques qui permet une communication au public renforcée



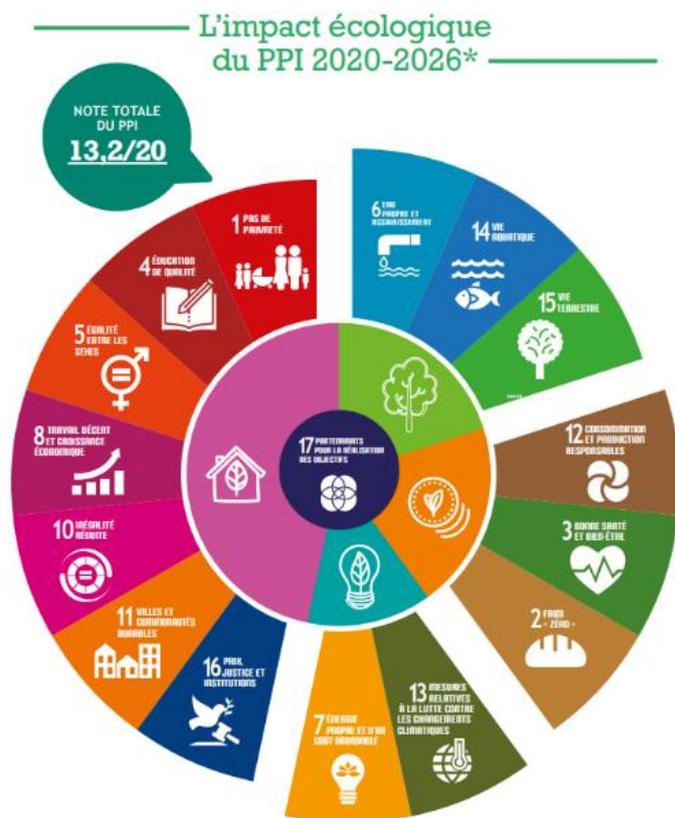
Les 8 communes qui ont mutualisé leur service d'archives bénéficient de la mise en ligne de reproductions de documents numérisés en couleur à partir des originaux. Cet enrichissement des ressources mises à disposition des internautes vient moderniser profondément la relation des documents d'archives aux usagers en leur permettant de consulter en ligne, gratuitement, les documents anciens des communes (état civil, cadastre, registres des délibérations, plans, registres des inhumations, photos, films, etc.).

UNE EXPERTISE DES SERVICES COMMUNS POUR REpondre AUX PROJETS DES COMMUNES

Le PPI vert de la ville de Pessac : un dialogue réussi entre la ville et le service commun

Dans le cadre de la nouvelle mandature, l'élaboration d'un PPI (plan pluriannuel d'investissements), guidé par des objectifs écologiques est apparue incontournable pour les élus pessacais. En collaboration étroite avec élus et services de la ville, la **Direction administrative et financière du Pôle territorial Sud** en a proposé une méthodologie de constitution. La Ville quant à elle a animé avec l'Afnor la qualification en objectifs de développement durable de chaque projet identifié au PPI.

Les données ont été recensées auprès des services (montant des projets, phasage, maturité) et agrégées par la direction administrative et financière selon des critères de classement souhaités par les élus, en adéquation avec les objectifs de la mandature. Grâce au travail collaboratif mené entre la commune et le service commun, et à la mise en cohérence entre les objectifs communaux d'une part et l'expertise de la DAF d'autre part, un PPI de 100 millions d'euros a été voté sur la mandature pour investir dans des projets guidés par des objectifs écologiques, de développement économique, d'éducation, de sécurité et de cohésion sociale.



Un enjeu pour la commune de Blanquefort : maintenant la 4^{ème} fleur, reflet de l'image de la ville pour les habitats



La ville de Blanquefort s'est vu confirmer en 2021 son classement 4^{ème} fleur par les jurys du label « jardin remarquable » pour le parc Majolan et du label « Villes et villages fleuris ». Ces passages de jurys ont occasionné un important travail en 2020 et en 2021 de la part des services communs de la direction générale de l'espace public du pôle territorial ouest. Des moyens importants ont été déployés en amont et pendant l'accueil du jury pour garantir le maintien de ce label de haut niveau (remise en état de sites, travail sur la patrimoine arboré, élaboration du parcours...) afin que la gestion

mutualisée des espaces publics soit conforme au niveau d'exigence fixé par la commune.

La M57 : l'expertise du service commun pour la mise en place de la nouvelle nomenclature

La nouvelle instruction comptable M57, élaborée en 2015 en lien avec la création des Métropoles, s'inscrit dans une action de modernisation et de fiabilisation des comptes publics. Sa mise en œuvre anticipée au 1^{er} janvier 2022 permet de réaffirmer les principes de qualité et de pluri annualité, souhaités par la collectivité. Certaines directions administratives et financières ont, pour le compte des communes qui ont mutualisé leur service Finances, organisé en mode projet, tout au long de l'année 2021, la bascule vers cette nouvelle instruction comptable M57 : réunion avec les trésoriers ; transposition de la nomenclature M57 dans le logiciel financier ; rédaction des délibérations...



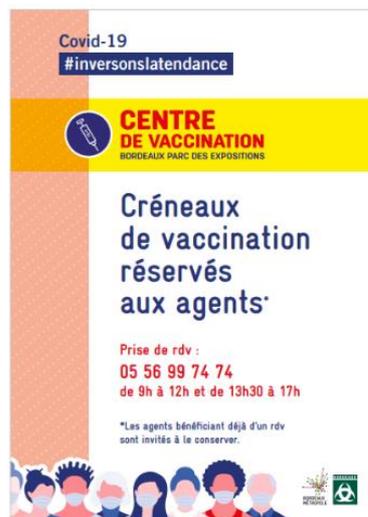
**En route vers le
référentiel M57**

Pour les communes qui ont d'ores et déjà opéré la bascule, ce passage n'a pas eu d'impact sur les services communaux et est à ce titre considéré comme un succès permis par **la capacité de projet dont disposent les services communs.**

UNE ATTENTION MAINTENUE POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES AGENTS

Une facilitation de la vaccination pour les agents

Un centre de vaccination contre le Covid-19 a été mis en place en avril 2021 par Bordeaux Métropole au Parc des Expositions. Ouvert de 8h à 20h et 7 jours sur 7, le centre a accueilli gratuitement les publics, sur rendez-vous. Afin de faciliter la vaccination du plus grand nombre contre la covid-19, des créneaux ont été réservés à partir du mois d'août aux agents métropolitains et mutualisés en semaine, week-end et jours fériés. Par ailleurs, pour accompagner la stratégie nationale de vaccination, des agents ont pu solliciter des autorisations spéciales d'absence (ASAV) pour la durée nécessaire à leur rendez-vous vaccinal ou celui de leurs enfants de moins de 12 ans.



Télétravail : une année 2021 en projet pour une refonte du dispositif

● LE CALENDRIER DES ACTIONS

- **Octobre - novembre 2020 :**
 - cadrage de la démarche de refonte du télétravail ;
 - identification des enjeux, des bénéfices et des risques ;
 - répertoire des thématiques à travailler ;
 - calendrier de travail.
- **Décembre - janvier 2021 :** arbitrage de la méthodologie, élaboration et diffusion du questionnaire.
- **Février - mars 2021 :** groupe de travail sur la définition des modalités du télétravail.
- **Avril 2021 :** restitution des travaux, consultation des agent.e.s.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du travail à distance lié à la crise sanitaire. En parallèle, et pour répondre à l'enjeu d'intégrer durablement le télétravail dans les pratiques professionnelles, un chantier a été mené par la direction des ressources humaines en vue de refondre le dispositif. Le travail engagé par la DRH a été collaboratif et participatif. 2000 agents ont répondu à un questionnaire qui a permis de mettre en évidence les éléments de satisfaction (une amélioration de la qualité de vie au travail avec augmentation de la concentration, diminution de la fatigue, meilleure articulation entre vie privée et professionnelle...) mais aussi les limites du télétravail (douleurs physiques, risques psycho-sociaux liés aux difficultés de déconnexion, sentiment d'isolement). Ces retours ont permis d'enrichir les réflexions de

groupes de travail composés des représentant.e.s des directions générales, des organisations syndicales et d'expert.e.s métiers réunis autour de 6 thématiques :

- Forme et fréquence du télétravail
- Mesurer le temps de travail

- Rôle de l'encadrant.e
- Télétravail et collectif
- Adaptation du poste de travail et ergonomie
- Sensibilisation et formation

Ce chantier collaboratif permettra de proposer un protocole pragmatique et un

accompagnement adéquat aux agents pour 2022. Par ailleurs, les services communs des ressources humaines accompagnent les communes qui en ont le projet dans la définition d'un protocole de télétravail.

Une attention sur la prévention des risques psycho-sociaux renforcée

Depuis la crise sanitaire et du travail à distance, une attention forte est portée sur la question de la prévention des risques psychosociaux. En 2021, 12 sessions de formation sur la prévention des Risques Psychosociaux ont été organisés pour les managers. Le dispositif existant sera complété dès 2022 par une convention entre Bordeaux Métropole et le Centre Régional Psychotraumatisme. Le centre a également participé aux groupes de travail sur le télétravail.

Dans certaines communes qui ont mutualisé les ressources humaines, un plan d'actions de bien-être au travail a été élaboré afin de pallier les difficultés liées à la crise sanitaire. Dans la commune du Taillan-Médoc par exemple, 4 ateliers collectifs de découverte de la sophrologie ont été proposés, touchant 22 agents et 3 ateliers de nutrition et prévention des troubles musculo-squelettiques ont été organisés pour 19 agents.

Un accompagnement aux enjeux liés au télétravail a également été mis en œuvre. Afin de mieux comprendre les enjeux liés au télétravail, une conférence interne intitulée « **Télétravail : comment faire ?** » (avec Aurélie Jeantet, auteure de *Les émotions au travail* ; Danièle Linhart, sociologue ; Anne Jallet-Auguste, directrice associée KPMG ; Magalie Sabbah, DRH Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux) a été organisée à destination des agents. Une formation « Manager le travail à distance : enjeux et perspectives » a également été proposée aux encadrants. Des formations spécifiques sur le télétravail se poursuivent en 2022 pour accompagner au mieux les agents et les managers dans ces évolutions de pratiques professionnelles.

ANNEXES

Frise chronologique :
Les principales délibérations

Tableau des communes par domaine

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

MARS À DÉCEMBRE 2014

- Démarrage de la réflexion sur les activités mutualisables, constitution et réunions des groupes de travail.
- Rédaction du schéma de mutualisation et transmission du projet de schéma aux communes.
- La Cub devient Bordeaux Métropole / Projet de mandature 2014-2020 : délibération n°2014/0753 du 19 décembre 2014.

2015

- Adoption du schéma de mutualisation par le Conseil métropolitain : délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015.
- Mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole : délibération n°2015/0253.
- Délibération de principe des communes du cycle 1 sur le périmètre de la mutualisation.
- Conventions de création de services communs et adoption du nouvel organigramme général des services : délibération n°2015/0722 du 27 novembre 2015.
- Guide pour une nouvelle gouvernance et signature des contrats d'engagement : délibération n°2015/0697 du 27 novembre 2015.
- Affectation de 5 000 agents.

2016

- Révision des attributions de compensation 2016 : délibération n°2016-62 du 12 février 2016.
- Cycle 1 de la mutualisation - Régularisation compétence propreté - Ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants : délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016.
- Cycle 2 de la mutualisation - Contrats d'engagement et avenants - Conventions de création de services communs et avenants : délibérations n°2016-661 et 662 du 2 décembre 2016.

2017

- Déploiement du projet de Gestion de la Relation Usagers.
- Première enquête « Propreté, voirie, espaces verts » - Juin 2017.
- Adoption d'un Plan Propreté (22/12/2017).
- Cycle 3 de la mutualisation : délibération n°2017-677 du 24 novembre 2017.
- Mutualisation des services - Service commun des archives : délibération n°2017-678 du 24 novembre 2017.
- Communes des cycles 1 et 2 - Révision du niveau de service 2016-2017 : délibération n°2017-757 du 22 décembre 2017.

2014

2015

2016

2017

2018

- Mise en œuvre du Plan propreté
Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine : délibération n°2018-83 du 16 février 2018.
- Mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données
Avenant aux contrats d'engagement : délibération n°2018-297 du 15 juin 2018.
- Cycle 4 de la mutualisation : délibération du 30 novembre 2018.
- Révision de niveaux de service : délibération du 21 décembre 2018.
- Propreté/ espaces verts/ Mobilier urbain sur voirie - Avenants aux conventions de délégation de gestion : délibération du 21 décembre 2018.

2018

2019

- Cycle 5 de la mutualisation : délibération le 29 novembre 2019.
- Révision de niveaux de service : délibération le 29 novembre 2019.

2019

2020

- Révisions du niveau de services 2019-2020 : délibération du 27 novembre 2020.

2020

2021

- Révisions du niveau de services 2020-2021 : délibération du 25 novembre 2021.
- Financement de la mutualisation - Forfait de charges de structures : délibération du 25 novembre 2021.
- Cycle 6 de mutualisation : délibération du 25 novembre 2021.

2021

LISTE DES COMMUNES PAR DOMAINE (des cycles 1 à 6)

• Cycle 1 • Cycle 2 • Cycle 3 • Cycle 4 • Cycle 5 • Cycle 6

Finances

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Affaires juridiques

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Taillan-Médoc*
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Médard-en-Jalles

Numérique, systèmes d'informations

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Talence

Ressources humaines

- Ambarès-et-Lagrange
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Bouscat
- La Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Commande publique

- Ambarès-et-Lagrange
- Artigues-près-Bordeaux
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Carbon-Blanc
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Bâtiments

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Stratégie immobilière

- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Logistique et magasins

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Parc matériel

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc

Fonctions transversales - Prévention

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles*
- Bordeaux
- Bruges
- Le Taillan-Médoc
- Pessac

Archives

- Ambarès-et-Lagrange
- Blanquefort
- Bègles
- Bordeaux
- Bruges
- Le Bouscat
- Le Haillan
- Pessac

Animation économique, emploi

- Bordeaux
- Floirac
- Le Haillan
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc

Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Floirac
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac

Logement, habitat, politique de la ville

- Bordeaux
- Floirac

Domaine public, voirie

- Ambarès-et-Lagrange
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand

Espaces verts

- Ambarès-et-Lagrange
- Bassens
- Bègles*
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc*
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Louis-de-Montferrand

Propreté

- Ambarès-et-Lagrange
- Ambès
- Bassens
- Bègles
- Blanquefort
- Bordeaux
- Bruges
- Cenon
- Floirac
- Le Bouscat
- Le Taillan-Médoc
- Lormont
- Mérignac
- Pessac
- Saint-Aubin de Médoc
- Saint-Louis-de-Montferrand
- Saint-Vincent-de-Paul

Transports, stationnement, mobilité

- Ambarès-et-Lagrange
- Bègles
- Bordeaux
- Pessac

* Élargissement des activités mutualisées du domaine





BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84

F. 05 56 99 19 40

bordeaux-metropole.fr